

2023-4234  
2023-08-15  
Last approved: 2021-3559 / 2022-10-07

L'étiquette préalablement approuvée est valide jusqu'au 29/04/2023, conformément à la période d'abandon graduel établie dans la décision de réévaluation concernant la lambda-cyhalothrine, RVD2021-04. Il est possible d'obtenir cette étiquette préalablement approuvée sur demande en envoyant un courriel à [hc.pmra.info-arla.sc@canada.ca](mailto:hc.pmra.info-arla.sc@canada.ca). Veuillez indiquer dans votre courriel le nom et le numéro d'homologation du produit dont vous demandez l'étiquette.

GROUPE	<b>3</b>	INSECTICIDE
--------	----------	-------------

**ZIVATA**  
**Insecticide concentré émulsifiable**

AGRICOLE

Pour la suppression des insectes indiqués dans les oléagineux, les céréales, , les arbres fruitiers, les fraises, le tabac, les pommes de terre, les tomates, les choux, , les cerisiers de Virginie, les légumineuses (groupe de cultures 6), le maïs, les asperges plumeuses, la phléole després(cultivée pour la production de semences seulement), les patates douces, les carottes et les plantes ornementales d'extérieur.

PRINCIPE ACTIF :

Lambda-cyhalothrine ..... 120 g/L

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET CI-JOINT AVANT L'UTILISATION

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS



AVERTISSEMENT  POISON  
IRRITANT POUR LES YEUX

AGENT SENSIBILISANT POTENTIEL DE LA PEAU

N° D'HOMOLOGATION 32427 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : 1 – 1 050 L

ADAMA Agricultural Solutions Canada Inc.  
–300 - 191 Lombard Ave  
Winnipeg MB R3B 0X1  
1-855-264-6262

Pour une assistance médicale d'urgence, appeler PROPHARMA au 1-877-250-9291 (24 heures sur 24).  
En cas de déversement, de fuite ou d'incendie, appeler INFOTRAC au 1-800-535-5053 (24 heures sur 24).

**AVIS À L'UTILISATEUR** : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

### **PREMIERS SOINS**

**INGESTION** : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**CONTACT AVEC LES YEUX** : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS** : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**INHALATION** : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Apporter l'étiquette du contenant ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsque vous consultez un médecin.

### **RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES**

Traiter selon les symptômes.

L'exposition de la peau peut provoquer des sensations transitoires (picotement, brûlure, démangeaison, engourdissement).

### **MISE EN GARDE**

1. **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET DES ANIMAUX.** Garder le produit inutilisé dans le contenant d'origine fermé hermétiquement, dans un endroit verrouillé, à l'écart de la nourriture.
2. Nocif ou fatal si avalé. Peut irriter les yeux. Éviter le contact avec les yeux. Agent sensibilisant potentiel de la peau. Si les mains sont contaminées, les laver avec de l'eau et du savon avant de toucher d'autres parties du corps.
3. Porter un vêtement à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations, à moins d'indication contraire ci-dessous. Le port de gants n'est pas nécessaire dans le cas de l'application à partir d'une cabine fermée ou d'un poste de pilotage fermé. Porter des lunettes de protection étanches et un écran facial pendant le mélange et le chargement du produit et pendant le nettoyage et la réparation de l'équipement. Éviter de se toucher le visage avec des gants ou des vêtements contaminés. Laver les gants avant de les retirer. Laver l'équipement de protection avec de l'eau et du savon après

chaque usage.

4. Pour les applications par rampe de pulvérisation en cabine ouverte, si la quantité manipulée dépasse 59,6 L par personne par jour, porter également un respirateur muni d'une cartouche anti-vapeurs organiques approuvée par le National Institute for Occupational Safety and Health (NIOSH) et d'un préfiltre approuvé pour les pesticides OU d'une boîte filtrante approuvée par le NIOSH pour les pesticides OU utiliser un tracteur à cabine fermée qui offre à la fois une barrière physique et une protection respiratoire (par exemple, un système de filtration des poussières et du brouillard et/ou de purification des vapeurs et des gaz). La cabine fermée doit être munie d'une barrière résistante aux produits chimiques qui isole complètement l'occupant et qui empêche tout contact avec les pesticides présents à l'extérieur de la cabine. Le port d'un respirateur et de gants n'est pas requis pendant l'application à partir d'une cabine fermée. Ces restrictions visent à minimiser l'exposition des préposés à l'application. L'application peut devoir être réalisée sur plusieurs jours, ou nécessiter plusieurs préposés à l'application.
5. Pour l'application par pulvérisateur pneumatique en cabine ouverte, porter également un respirateur approuvé par le NIOSH muni d'une cartouche qui élimine les vapeurs organiques et d'un préfiltre approuvé pour les pesticides ou bien d'une boîte filtrante approuvée par le NIOSH pour les pesticides.
6. Si la quantité manipulée dépasse 0,92 L par personne par jour à l'aide d'un équipement manuel à compression mécanique, porter également un respirateur muni d'une cartouche anti-vapeurs organiques approuvée par le NIOSH et d'un préfiltre approuvé pour les pesticides OU d'une boîte filtrante approuvée par le NIOSH pour les pesticides pendant le mélange, le chargement et l'application.
7. Pour l'application à l'aide d'un pulvérisateur pneumatique ou d'un nébulisateur manuel, porter une combinaison résistante aux produits chimiques équipée d'un capuchon résistant aux produits chimiques par-dessus un vêtement à manches longues et un pantalon long ainsi que des gants résistants aux produits chimiques, des chaussettes, des chaussures résistantes aux produits chimiques et un respirateur muni d'une cartouche anti-vapeurs organiques approuvée par le NIOSH et d'un préfiltre approuvé pour les pesticides OU d'une boîte filtrante approuvée par le NIOSH pour les pesticides. NE PAS manipuler plus de 42,5 mL par personne par jour. Cette restriction est nécessaire pour réduire au minimum l'exposition des travailleurs. L'application peut devoir être réalisée sur plusieurs jours, ou nécessiter plusieurs à l'application.
8. Pour toutes les applications à l'aide d'un équipement manuel, porter un dispositif de protection oculaire, un couvre-chef et un respirateur lorsqu'on applique le produit au-dessus du niveau des hanches, y compris au-dessus de la tête
9. NE PAS pénétrer ni laisser les travailleurs pénétrer dans les zones traitées avant la fin du délai pertinent indiqué dans le tableau suivant Les travailleurs doivent être avisés verbalement du délai de sécurité requis après le traitement.

Culture(s)	Activité après traitement	REI
Maïs (sucré)	Récolte manuelle	3 jours
	Toutes les autres activités	12 heures
Maïs (de semence)	Écimage manuel	3 jours
	Toutes les autres activités	12 heures
Toutes les autres cultures	Toutes les activités	12 heures

10. Appliquer ce produit seulement lorsque le risque de dérive hors du site à traiter est faible. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, de l'équipement d'application utilisé et des réglages.

11. ZIVATA peut être appliqué par voie aérienne uniquement sur les cultures pour lesquelles cet emploi est décrit dans la présente étiquette.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada au [www.croplife.ca](http://www.croplife.ca).

## MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

TOXIQUE pour les organismes aquatiques. Respecter les zones tampons définies sous la rubrique MODE D'EMPLOI.

Toxique pour les petits mammifères sauvages.

TOXIQUE pour les abeilles. Limiter le plus possible la dérive de pulvérisation afin de réduire les effets nocifs sur les abeilles dans les habitats adjacents aux sites traités. Éviter d'appliquer le produit pendant la période de floraison de la culture. Si le produit doit être appliqué pendant la période de floraison, ne l'appliquer que le soir, lorsque la plupart des abeilles ne sont pas en train de butiner. Éviter d'appliquer le produit lorsque les abeilles butinent dans le couvert végétal contenant des mauvaises herbes en pleine floraison dans le site de traitement. Pour réduire encore davantage l'exposition des insectes pollinisateurs, consulter le document *Protection des insectes pollinisateurs durant la pulvérisation de pesticides – Pratiques exemplaires de gestion* sur le site Web de Santé Canada ([www.santecanada.gc.ca/pollinisateurs](http://www.santecanada.gc.ca/pollinisateurs)).

Toxique pour certains arthropodes utiles (qui peuvent comprendre des insectes prédateurs et parasitoïdes, des araignées et des acariens). Limiter le plus possible la dérive du nuage de pulvérisation afin d'atténuer les effets nocifs sur les arthropodes utiles dans les habitats adjacents aux sites traités, comme les haies ou les terres boisées.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer le produit sur des terrains à pente modérée ou abrupte ou à sol compacté ou argileux.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

Afin de réduire le risque pour les organismes aquatiques associé au ruissellement, une bande de végétation filtrante (d'une largeur minimale de 10 mètres) doit séparer la lisière du champ et les habitats aquatiques en aval situés à proximité, comme indiqué sous la rubrique MODE D'EMPLOI.

Ce produit contient un ou plusieurs principes actifs et des distillats de pétrole aromatiques qui sont toxiques pour les organismes aquatiques.

Toxique pour certains arthropodes utiles (qui peuvent comprendre des insectes prédateurs et parasitoïdes, des araignées et des acariens). Peut causer des effets nocifs pour les autres arthropodes utiles, y compris les espèces utilisées en serriculture. Éviter d'appliquer le produit lorsque des arthropodes utiles sont présents dans la zone à traiter.

## **ENTREPOSAGE**

Entreposer ce produit à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

Entreposer dans un endroit frais, bien aéré, à l'écart des produits alimentaires et hors de la portée des enfants et des animaux. Conserver au-dessus de 0 °C. Les températures inférieures à 0 °C n'ont pas d'effet sur l'efficacité de SILENCER 120 EC LOW VOC. Toutefois, bien agiter avant l'emploi après un entreposage dans de telles conditions.

## **NETTOYAGE DES DÉVERSEMENTS**

Porter un équipement de protection approprié (gants, lunettes, tablier) lorsqu'on tente de nettoyer le déversement. Si le contenant est non étanche, colmater la fuite et placer le contenant dans un baril ou un sac de plastique épais. Communiquer avec ADAMA Agricultural Solutions Canada Inc. au 1-204-396-1640 pour plus de détails.

*En cas de déversement ou de fuite :* Endiguer le liquide au moyen d'une matière inerte (p. ex., terre, argile, litière pour chats). Absorber le produit déversé au moyen de la matière inerte, ramasser à la pelle et mettre le tout dans un contenant à déchets pouvant être scellé.

*Sur les surfaces dures :* Répandre du détergent sur les lieux du déversement et y incorporer un peu d'eau; frotter à l'aide d'un balai-brosse. Laisser reposer 10 minutes, puis absorber à l'aide d'une matière inerte et déposer à la pelle dans le contenant à déchets. Éliminer tous les déchets, y compris la brosse à récurage, conformément aux exigences provinciales.

*Sur la terre :* Enlever 15 cm de terre de la surface des lieux du déversement et remplacer par de la nouvelle terre. Éliminer tous les déchets conformément aux exigences provinciales. Pour de plus amples renseignements sur l'élimination des déchets et le nettoyage des déversements, s'adresser à l'organisme de réglementation provincial et au fabricant.

## **ÉLIMINATION DES PRODUITS NON UTILISÉS OU DONT ON VEUT SE DÉPARTIR**

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

## **ÉLIMINATION DU CONTENANT**

### **Contenant recyclable :**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

***EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT IMPORTANT, UN INCENDIE OU UN EMPOISONNEMENT,  
COMPOSER LE 1-800-535-5053 (24 heures par jour)***

**ZIVATA**  
**Insecticide concentré émulsifiable**

AGRICOLE

Pour la suppression des insectes indiqués dans les oléagineux, les céréales, les arbres fruitiers, les fraises, le tabac, les pommes de terre, les tomates, les choux, , les cerisiers de Virginie, les légumineuses (groupe de cultures 6), le maïs, les asperges plumeuses, la phléole després cultivée pour la production de semences seulement), les patates douces, les carottes et les plantes ornementales d'extérieur.

PRINCIPE ACTIF :

Lambda-cyhalothrine ..... 120 g/L

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET CI-JOINT AVANT L'UTILISATION

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS



AVERTISSEMENT  POISON  
IRRITANT POUR LES YEUX

AGENT SENSIBILISANT POTENTIEL DE LA PEAU

N° D'HOMOLOGATION 32427 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : 1 – 1 050 L

ADAMA Agricultural Solutions Canada Inc.  
300 – 191 Lombard Ave  
Winnipeg MB R3B 0X1  
1 -855-264-6262

Pour une assistance médicale d'urgence, appeler PROPHARMA au 1-877-250-9291 (24 heures sur 24).  
En cas de déversement, de fuite ou d'incendie, appeler INFOTRAC au 1-800-535-5053 (24 heures sur 24).

**AVIS À L'UTILISATEUR** : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

### **PREMIERS SOINS**

**INGESTION** : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**CONTACT AVEC LES YEUX** : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS** : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**INHALATION** : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Apporter l'étiquette du contenant ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsque vous consultez un médecin.

### **RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES**

Traiter selon les symptômes.

L'exposition de la peau peut provoquer des sensations transitoires (picotement, brûlure, démangeaison, engourdissement).

### **MISE EN GARDE**

1. **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET DES ANIMAUX.** Garder le produit inutilisé dans le contenant d'origine fermé hermétiquement, dans un endroit verrouillé, à l'écart de la nourriture.
2. Nocif ou fatal si avalé. Peut irriter les yeux. Éviter le contact avec les yeux. Agent sensibilisant potentiel de la peau. Si les mains sont contaminées, les laver avec de l'eau et du savon avant de toucher d'autres parties du corps.
3. Porter un vêtement à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations, à moins d'indication contraire ci-dessous. Le port de gants n'est pas nécessaire dans le cas de l'application à partir d'une cabine fermée ou d'un poste de pilotage fermé. Porter également des lunettes de protection étanches et un écran facial pendant le mélange et le chargement du produit et pendant le nettoyage et la réparation de l'équipement. Éviter de se toucher le visage avec des gants ou des vêtements contaminés. Laver les gants avant de les retirer. Laver l'équipement de protection avec de l'eau et du savon après



chaque usage.

4. Pour les applications par rampe de pulvérisation en cabine ouverte, si la quantité manipulée dépasse 59,6 L par personne par jour, porter également un respirateur muni d'une cartouche anti-vapeurs organiques approuvée par le National Institute for Occupational Safety and Health (NIOSH) et d'un préfiltre approuvé pour les pesticides OU d'une boîte filtrante approuvée par le NIOSH pour les pesticides OU utiliser un tracteur à cabine fermée qui offre à la fois une barrière physique et une protection respiratoire (par exemple, un système de filtration des poussières et du brouillard et/ou de purification des vapeurs et des gaz). La cabine fermée doit être munie d'une barrière résistante aux produits chimiques qui isole complètement l'occupant et qui empêche tout contact avec les pesticides présents à l'extérieur de la cabine. Le port d'un respirateur et de gants n'est pas requis pendant l'application à partir d'une cabine fermée. Ces restrictions visent à minimiser l'exposition des préposés à l'application. L'application peut devoir être réalisée sur plusieurs jours, ou nécessiter plusieurs préposés à l'application.
5. Pour l'application par pulvérisateur pneumatique en cabine ouverte dans les vergers à graines de conifères, porter également un respirateur approuvé par le NIOSH muni d'une cartouche qui élimine les vapeurs organiques et d'un préfiltre approuvé pour les pesticides ou bien d'une boîte filtrante approuvée par le NIOSH pour les pesticides.
6. Si la quantité manipulée dépasse 0,92 L par personne par jour à l'aide d'un équipement manuel à compression mécanique, porter également un respirateur muni d'une cartouche anti-vapeurs organiques approuvée par le NIOSH et d'un préfiltre approuvé pour les pesticides OU d'une boîte filtrante approuvée par le NIOSH pour les pesticides pendant le mélange, le chargement et l'application.
7. Pour l'application à l'aide d'un pulvérisateur pneumatique ou d'un nébulisateur manuel, porter une combinaison résistante aux produits chimiques équipée d'un capuchon résistant aux produits chimiques par-dessus un vêtement à manches longues et un pantalon long ainsi que des gants résistants aux produits chimiques, des chaussettes, des chaussures résistantes aux produits chimiques et un respirateur muni d'une cartouche anti-vapeurs organiques approuvée par le NIOSH et d'un préfiltre approuvé pour les pesticides OU d'une boîte filtrante approuvée par le NIOSH pour les pesticides. NE PAS manipuler plus de 42,5 mL par personne par jour. Cette restriction est nécessaire pour réduire au minimum l'exposition des travailleurs. L'application peut devoir être réalisée sur plusieurs jours, ou nécessiter plusieurs à l'application.
8. Pour toutes les applications à l'aide d'un équipement manuel, porter un dispositif de protection oculaire, un couvre-chef et un respirateur lorsqu'on applique le produit au-dessus du niveau des hanches, y compris au-dessus de la tête
9. NE PAS pénétrer ni laisser les travailleurs pénétrer dans les zones traitées avant la fin du délai pertinent indiqué dans le tableau suivant. Les travailleurs doivent être avisés verbalement du délai de sécurité requis après le traitement.

Culture(s)	Activité après traitement	REI
Maïs (sucré)	Récolte manuelle	3 jours
	Toutes les autres activités	12 heures
Maïs (de semence)	Ecimage manuel	3 jours
	Toutes les autres activités	12 heures
Toutes les autres cultures	Toutes les activités	12 heures

10. Appliquer ce produit seulement lorsque le risque de dérive hors du site à traiter est faible. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, de l'équipement d'application utilisé et des réglages.
11. ZIVATA peut être appliqué par voie aérienne uniquement sur les cultures pour lesquelles cet emploi est décrit dans la présente étiquette.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada au [www.croplife.ca](http://www.croplife.ca).

## **MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES**

TOXIQUE pour les organismes aquatiques. Respecter les zones tampons définies sous la rubrique MODE D'EMPLOI.

Toxique pour les petits mammifères sauvages.

TOXIQUE pour les abeilles. Limiter le plus possible la dérive de pulvérisation afin de réduire les effets nocifs sur les abeilles dans les habitats adjacents aux sites traités. Éviter d'appliquer le produit pendant la période de floraison de la culture. Si le produit doit être appliqué pendant la période de floraison, ne l'appliquer que le soir, lorsque la plupart des abeilles ne sont pas en train de butiner. Éviter d'appliquer le produit lorsque les abeilles butinent dans le couvert végétal contenant des mauvaises herbes en pleine floraison dans le site de traitement. Pour réduire encore davantage l'exposition des insectes pollinisateurs, consulter le document *Protection des insectes pollinisateurs durant la pulvérisation de pesticides – Pratiques exemplaires de gestion* sur le site Web de Santé Canada ([www.santecanada.gc.ca/pollinisateurs](http://www.santecanada.gc.ca/pollinisateurs)).

Toxique pour certains arthropodes utiles (qui peuvent comprendre des insectes prédateurs et parasitoïdes, des araignées et des acariens). Limiter le plus possible la dérive du nuage de pulvérisation afin d'atténuer les effets nocifs sur les arthropodes utiles dans les habitats adjacents aux sites traités, comme les haies ou les terres boisées.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer le produit sur des terrains à pente modérée ou abrupte ou à sol compacté ou argileux.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

Afin de réduire le risque pour les organismes aquatiques associé au ruissellement, une bande de végétation filtrante (d'une largeur minimale de 10 mètres) doit séparer la lisière du champ et les habitats aquatiques en aval situés à proximité, comme indiqué sous la rubrique MODE D'EMPLOI.

Ce produit contient un ou plusieurs principes actifs et des distillats de pétrole aromatiques qui sont toxiques pour les organismes aquatiques.

Toxique pour certains arthropodes utiles (qui peuvent comprendre des insectes prédateurs et parasitoïdes, des araignées et des acariens). Peut causer des effets nocifs pour les autres arthropodes utiles, y compris les espèces utilisées en serriculture. Éviter d'appliquer le produit lorsque des arthropodes utiles sont présents dans la zone à traiter.

## **ENTREPOSAGE**

Entreposer ce produit à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

Entreposer dans un endroit frais, bien aéré, à l'écart des produits alimentaires et hors de la portée des enfants et des animaux. Conserver au-dessus de 0 °C. Les températures inférieures à 0 °C n'ont pas d'effet sur l'efficacité de SILENCER 120 EC LOW VOC. Toutefois, bien agiter avant l'emploi après un entreposage dans de telles conditions.

### **NETTOYAGE DES DÉVERSEMENTS**

Porter un équipement de protection approprié (gants, lunettes, tablier) lorsqu'on tente de nettoyer le déversement. Si le contenant est non étanche, colmater la fuite et placer le contenant dans un baril ou un sac de plastique épais. Communiquer avec ADAMA Agricultural Solutions Canada Inc. au 1 204 396-1640 pour plus de détails.

*En cas de déversement ou de fuite* : endiguer le liquide au moyen d'une matière inerte (p. ex., terre, argile, litière pour chats). Absorber le produit déversé au moyen de la matière inerte, ramasser à la pelle et mettre le tout dans un contenant à déchets pouvant être scellé.

*Sur les surfaces dures* : Répandre du détergent sur les lieux du déversement et y incorporer un peu d'eau; frotter à l'aide d'un balai-brosse. Laisser reposer 10 minutes, puis absorber à l'aide d'une matière inerte et déposer à la pelle dans le contenant à déchets. Éliminer tous les déchets, y compris la brosse à récurage, conformément aux exigences provinciales.

*Sur la terre* : Enlever 15 cm de terre de la surface des lieux du déversement et remplacer par de la nouvelle terre. Éliminer tous les déchets conformément aux exigences provinciales. Pour de plus amples renseignements sur l'élimination des déchets et le nettoyage des déversements, s'adresser à l'organisme de réglementation provincial et au fabricant.

### **ÉLIMINATION DES PRODUITS NON UTILISÉS OU DONT ON VEUT SE DÉPARTIR**

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

### **ÉLIMINATION DU CONTENANT**

#### **Contenant recyclable :**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

***EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT IMPORTANT, UN  
INCENDIE OU UN EMPOISONNEMENT,  
COMPOSER LE 1-800-535-5053 (24 heures par jour)***

## **RENSEIGNEMENTS SUR LE PRODUIT**

ZIVATA est un pyréthrianoïde de synthèse photostable. Cet insecticide d'ingestion et de contact à action rapide est efficace contre un vaste éventail de ravageurs foliaires. Il n'a pas d'effet par inhalation ni d'effet systémique. Pour obtenir un résultat optimal, effectuer un dépistage périodique et appliquer ZIVATA aux premiers stades de développement des ravageurs.

## **MODE D'EMPLOI**

Pour certaines espèces d'insectes, la toxicité relative des insecticides à base de pyréthrianoïdes diminue à mesure que la température s'élève. Pour obtenir les meilleurs résultats possibles, appliquer ZIVATA tôt le matin, avant que la température ne s'élève, ou le soir, lorsque la température baisse. Utiliser suffisamment d'eau pour obtenir une couverture uniforme du feuillage.

**NE PAS** appliquer ce produit en serre, à moins d'indication contraire dans le mode d'emploi pour une culture particulière.

Lorsque les mélanges en cuve sont autorisés, lire et respecter tous les modes d'emploi sur les étiquettes, y compris les doses et les restrictions pour chaque produit utilisé dans le mélange. Respecter les mesures de précaution les plus strictes figurant sur les étiquettes des produits pour le mélange, le chargement et l'application.

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, **NE PAS** l'utiliser pour lutter contre les organismes nuisibles en milieu aquatique.

**NE PAS** contaminer les sources d'eau d'irrigation ou d'eau potable ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

Pour protéger les pollinisateurs, suivre le mode d'emploi concernant les abeilles sous la rubrique **MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES**.

Il faut aménager et maintenir une bande de végétation filtrante d'une largeur d'au moins 10 mètres. La bande de végétation filtrante doit être située entre la lisière du champ et les habitats aquatiques adjacents en aval afin de réduire le risque pour les organismes aquatiques provenant du ruissellement. Les habitats aquatiques comprennent sans s'y limiter, les lacs, les réservoirs, les rivières, les cours d'eau permanents, les marais ou les étangs naturels et les estuaires.

La bande de végétation filtrante doit être composée d'herbes et peut contenir des arbustes, des arbres et d'autres végétaux. On peut consulter d'autres renseignements dans les pages Web sur les mesures d'atténuation des risques environnementaux de l'ARLA.

La bande de végétation filtrante et les zones tampons destinées à assurer une protection contre la dérive de pulvérisation doivent toutes deux être respectées.

**NE PAS** contaminer les sources d'eau d'irrigation ou d'eau potable ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

Il est préférable, pour déterminer le moment optimal du traitement contre des espèces précises de ravageurs, d'effectuer un suivi des populations et du développement des insectes.

Habituellement, ZIVATA donne de meilleurs résultats lorsque les insectes sont à leurs premiers stades de développement et qu'ils se nourrissent en surface de même que lorsque les insectes adultes pondent leurs œufs dans la plante. Suivre les recommandations du service local de dépistage des ravageurs pour connaître le moment propice au traitement dans votre région.

Suivre les recommandations du calendrier de pulvérisation provincial pour connaître les dates optimales des programmes d'applications.

Les applications répétées ne sont pas recommandées dans les vergers où l'on pratique la lutte antiparasitaire intégrée étant donné qu'une réduction considérable de la population d'arthropodes utiles est possible. Lorsque les services de dépistage des ravageurs recommandent des applications répétées d'insecticides, il est préférable d'alterner ZIVATA avec des insecticides de classes différentes pour empêcher le développement de populations de ravageurs résistants. Des populations localisées de certains insectes nuisibles (p. ex., le doryphore de la pomme de terre, la mineuse marbrée du pommier) ont développé une résistance à d'autres insecticides à base de pyréthrianoïdes de synthèse et pourraient développer rapidement une résistance à SILENCER 120 EC LOW VOC. Consulter les spécialistes gouvernementaux au sujet de la sensibilité des populations de votre région. Appliquer des méthodes de lutte intégrée pour limiter le plus possible les applications d'insecticides et pour s'assurer que les traitements requis sont effectués au moment le plus approprié.

### **Application terrestre:**

Application à l'aide d'un pulvérisateur agricole : NE PAS appliquer pendant les périodes de calme plat ou lorsque les vents soufflent en rafales. NE PAS appliquer lorsque la vitesse du vent dépasse 8 km/h à hauteur de vol au-dessus du site d'application. NE PAS appliquer en gouttelettes d'un diamètre inférieur au calibre moyen de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). Une buse à induction d'air doit être utilisée pour l'application au sol de ce produit. La hauteur de la rampe de pulvérisation doit être fixée à 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

Application à l'aide d'un pulvérisateur pneumatique : NE PAS appliquer par calme plat ni lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS orienter le jet au-dessus des plantes à traiter. À l'extrémité des rangs et le long des rangs extérieurs, couper l'alimentation des buses pointant vers l'extérieur. NE PAS appliquer lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h dans le site de traitement (à déterminer à l'extérieur de cette zone, côté sous le vent).

### **Épandage aérien**

NE PAS appliquer ce produit par voie aérienne, à moins d'indication contraire dans le mode d'emploi pour une culture particulière.

### **Instructions génériques sur l'étiquette concernant l'épandage aérien – Mode d'emploi**

Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette.

Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible.

S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non

uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés.

### **Mises en garde concernant l'utilisation**

Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans le *Guide national d'apprentissage - Application de pesticides par aéronef*, développé par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides, doivent être présentes.

Ne pas épandre de pesticides sur les étendues d'eau. Éviter que la dérive n'atteigne une étendue d'eau ou tout autre endroit non visé. Les zones tampons indiquées devraient être respectées.

Les grosses gouttelettes sont moins sujettes à la dérive; il faut donc éviter les pressions et les types de buses qui permettent la formation de fines particules (brume). Ne pas épandre par temps mort ou lorsque la vitesse du vent et son orientation peuvent provoquer une dérive. Ne pas épandre également lorsque le vent souffle en direction d'une culture, d'un jardin, d'un habitat terrestre (plantations brise-vent, etc.) ou aquatique vulnérable.

### **Mises en garde concernant l'opérateur antiparasitaire**

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé.

Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.

Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter des gants, une combinaison et des lunettes à coque étanche ou un écran facial les protégeant contre les produits chimiques durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. Lorsque les précautions qu'on recommande à l'opérateur de prendre sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses.

Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

### **Mises en garde propres au produit**

Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant.

Pour l'épandage aérien, s'assurer que l'avion est muni de l'équipement approprié et qu'il est étalonné pour assurer un épandage uniforme, avec un risque minimal de dérive. Utiliser des marqueurs appropriés pour assurer un épandage uniforme. Appliquer lorsque les conditions météorologiques ne favorisent pas la dérive.

Utilisez des buses conçues pour fournir des gouttelettes moyennement grossières d'un diamètre médian en volume de 340 microns ou plus.

Appliquer de 40 litres de solution à l'hectare.

Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans le *Guide national d'apprentissage – Application de pesticides par aéronef*, développé par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides, doivent être présentes.

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé.

Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.

Nettoyer et décontaminer régulièrement l'équipement de protection et d'application.

Application par voie aérienne : NE PAS appliquer ce produit par calme plat ni lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS orienter le jet au-dessus des plantes à traiter. NE PAS appliquer lorsque le vent souffle à plus de 8 km/h à hauteur de vol au-dessus du site d'application. NE PAS appliquer en gouttelettes d'un diamètre inférieur au calibre moyen à grossier de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). NE PAS appliquer si l'humidité relative est inférieure à 50 % et si la température est supérieure à 20 °C. La longueur de la rampe de pulvérisation occupée par les buses NE DOIT PAS dépasser 65 % de l'envergure des ailes ou du rotor.

Appliquer seulement ce produit avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les doses d'application et les instructions figurant sur l'étiquette.

Les doses, les conditions et les mises en garde indiquées sur l'étiquette sont spécifiques à ce produit. Lire toute l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. N'appliquer qu'à la dose recommandée sur l'étiquette pour les applications par voie aérienne. Si aucune dose n'est indiquée pour l'utilisation visée, ce produit ne peut être utilisé, quel que soit le type d'équipement d'application par voie aérienne.

S'assurer que l'application est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit appliqué de façon inégale (application en bandes, irrégulière ou double), utiliser des marqueurs appropriés.

### **Mises en garde concernant l'utilisation**

Appliquer le produit seulement si les conditions météorologiques au site d'application permettent d'obtenir une ouverture complète et uniforme de la culture visée. Appliquer seulement lorsque les conditions sont favorables à l'application par voie aérienne, conformément au *Guide national d'apprentissage – Application de pesticide par aéronef* (élaboré par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides).

### **Zones tampons**

Aucune zone tampon de pulvérisation N'EST REQUISE pour :

- les utilisations au moyen d'un équipement d'application manuel permises sur cette étiquette.

Il faut établir les zones tampons de pulvérisation indiquées dans le tableau ci-dessous entre le point d'application directe du produit et la limite sous le vent la plus rapprochée d'un habitat sensible, qu'il s'agisse d'habitats d'eau douce (lacs, rivières et ruisseaux, bourbiers, étangs, fondrières des Prairies, marais, réservoirs, milieux humides) ou d'habitats estuariens ou marins.

Méthode d'application	Culture	Zones tampons (en mètres) requises pour la protection des:			
		habitats d'eau douce d'une profondeur de :		habitats estuariens ou marins d'une profondeur de :	
		Moins de 1 m	Plus de 1 m	Moins de 1 m	Plus de 1 m
Pulvérisateur agricole	Orge, avoine, blé, carotte, lin, moutarde (de type oléagineux), canola, patate douce, phléole des prés (pour la production de semences seulement), feuilles d'asperges	10	5	3	1
	Luzerne	15	5	3	1
	Maïs (y compris le maïs de grande culture, le maïs à éclater et le maïs sucré, et les cultures destinées à la production de semences), plantes ornementales cultivées à l'extérieur Légumes-fleurs et légumes pommés du genre Brassica : brocoli, brocoli de Chine (gai lon), chou de Bruxelles, chou pommé, chou chinois (pé-tsaï), choufleur, chou-rave	25	10	5	3
	Légumineuses : soja, haricots à écosser, haricots secs à gousse comestible, pois à gousse comestible, pois secs, gourgane (fève des marais) et pois chiches, lentilles Pois à écosser : pois (y compris les pois nains, les pois à gousse comestible, les pois mangetout, les pois sugar snap, les petits pois anglais, les petits pois de jardin et les petits pois verts), pois cajans. Pois secs : pois ( <i>Pisum</i> spp.) (y compris les pois des champs)	30	15	5	3
	Pommes de terre Tomates	10	5	4	2
	Fraises	15	5	3	2
	Tabac de grande culture	2	1	1	1



	Tabac (traitement du sol), tabac (traitement de postplantation)		5	2	3	1
	Seigle ou blé (tabac – traitement des cultures abris)		3	1	2	1
Pulvérisateur pneumatique	Cerisiers de Virginie, brise-vent	Début de croissance	55	45	50	40
		Fin de croissance	45	35	40	30
	Poires	Début de croissance	60	50	50	40
		Fin de croissance	50	40	40	35
	Pommes, cerises, nectarines, pêches, prunes, fraises	Début de croissance	70	60	55	45
		Fin de croissance	60	50	45	35
	Plantes ornementales cultivées à l'extérieur	Début de croissance	80	70	60	50
		Fin de croissance	70	60	50	40
Voie aérienne	Luzerne, lin	Voilure fixe	375	150	175	55
		Voilure tournante	375	150	175	40
	Lentilles, pommes de terre, orge, blé, avoine, haricots à écosser, haricots secs à gousse comestible, pois à écosser, pois des champs, pois secs et soja  Pois chiches, <del>dry edible beans</del> , fèves, <del>soybeans</del> , – légumineuses  pois nains, pois à gousse comestible, pois mange-tout, pois sugar snap, petits pois anglais, petits pois de jardin, petits pois verts, pois cajans, pois ( <i>Pisum</i> spp.) (y compris les pois des champs),	Voilure fixe	800	300	175	55
		Voilure tournante	575	300	175	40
	Canola, moutarde (de type oléagineux)  3 applications	Voilure fixe	800	400	175	55
		Voilure tournante	700	400	175	40
	Maïs (maïs de grande culture, maïs à éclater et maïs sucré, et cultures destinées à la production de semences)	Voilure fixe	800	800	800	250
		Voilure tournante	800	675	400	225

Pour les mélanges en cuve, consulter l'étiquette des produits d'association et respecter la zone tampon la plus vaste (la plus restrictive) parmi les zones tampons associées aux produits utilisés dans le mélange en cuve. Appliquer seulement en gouttelettes correspondant au plus gros calibre indiqué pour les produits utilisés dans le mélange selon les catégories de l'ASAE.

2023-4234

2023-08-15

Last approved: 2021-3559 / 2022-10-07

Les zones tampons de pulvérisation associées à ce produit, lorsque celui-ci est appliqué au moyen d'un pulvérisateur pneumatique, peuvent être modifiées selon les conditions météorologiques et la configuration du matériel de pulvérisation en utilisant le calculateur de zone tampon dans la section Pesticides du site Web Canada.ca. Si l'application est effectuée à l'aide d'un pulvérisateur agricole ou par voie aérienne, les zones tampons de pulvérisation NE PEUVENT PAS être modifiées à l'aide du calculateur.

**Lorsqu'il est appliqué selon le mode d'emploi, ZIVATAsupprime les organismes nuisibles énumérés, à moins d'indication contraire de suppression.**

NE PAS couper les champs traités pour le foin ou le fourrage. NE PAS faire paître les animaux dans les champs traités. Pour ce qui est des graminées et des autres espèces cultivées pour la production de semences seulement, NE PAS nourrir le bétail au moyen des déchets de prêtamisage ou du regain.

CULTURES	RAVAGEUR	DOSE (mL/ha)	MÉTHODE D'APPLICATION	MOMENT DU TRAITEMENT	REMARQUES
<b>CULTURES FRUITIÈRES</b>					
POMMES	Puceron vert du pommier, punaise brune du pommier, cécidomyie du pommier, carpocapse de la pomme, tordeuse du pommier, tordeuse à bandes obliques, tordeuse pâle du pommier, mineuse marbrée du pommier, cicadelle blanche du pommier, arpenteuse tardive	83	Application par voie terrestre seulement.	Le calendrier des traitements doit être établi d'après le dépistage local, en fonction de la présence de ravageurs aux stades de développement vulnérables et de fortes populations de ravageurs.	Ne pas traiter moins de 7 jours avant la récolte. Ne pas traiter plus de 3 fois par année. Respecter un délai de 7 jours entre les traitements.  <b>NE PAS</b> nourrir le bétail de cultures traitées.  <b>NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.</b>
	Charançon de la prune, punaise terne, puceron lanigère du pommier	104	Application par voie terrestre seulement.		
CERISES	Charançon de la prune, trypète des cerises	104	Application par voie terrestre seulement.	<i>Charançon de la prune</i> : traiter à la chute des sépales, lorsque le fruit est gros comme un pois, et de nouveau 10 à 12 jours plus tard si l'on observe des lésions dues à la ponte.  <i>Trypète des cerises</i> : traiter lorsque le fruit tourne du vert au rose. Un deuxième traitement peut être nécessaire 10 jours plus tard.	Ne pas traiter moins de 7 jours avant la récolte. Ne pas traiter plus de 3 fois par année. Respecter un délai de 7 jours entre les traitements.  <b>NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.</b>
PÊCHES ET NECTARINES	Puceron vert du pêcher, tordeuse orientale du pêcher, punaise terne	104	Application par voie terrestre seulement.	D'après le dépistage local, en fonction de la présence de ravageurs aux stades de développement vulnérables et de fortes populations de ravageurs.	Ne pas traiter moins de 7 jours avant la récolte. Ne pas traiter plus de 3 fois par année. Respecter un délai de 7 jours entre les traitements.  <b>NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE</b>
POIRES	Psylle du poirier (nymphes et adultes), carpocapse de la pomme	83	Application par voie terrestre seulement.	D'après le dépistage local, en fonction de la présence de ravageurs aux stades de développement vulnérables et de fortes populations de ravageurs.	Ne pas traiter moins de 7 jours avant la récolte. Ne pas traiter plus d'une fois par année.  <b>NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE</b>

CULTURES	RAVAGEUR	DOSE (mL/ha)	MÉTHODE D'APPLICATION	MOMENT DU TRAITEMENT	REMARQUES
PRUNES	Charançon de la prune, puceron farineux du prunier	104	Application par voie terrestre seulement.	<p><i>Charançon de la prune</i> : traiter à la chute des sépales, lorsque le fruit est gros comme un pois, et de nouveau 10 à 12 jours plus tard si l'on observe des lésions dues à la ponte.</p> <p><i>Puceron farineux du prunier</i> : le calendrier des applications devrait être basé sur le dépistage local pour les fortes populations des ravageurs.</p>	<p>Ne pas traiter moins de 7 jours avant la récolte. Ne pas traiter plus de 3 fois par année. Respecter un délai de 7 jours entre les traitements.</p> <p>NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE</p>
FRAISES	<p>Anthonyme de la fleur du fraisier, cercope des prés et punaise terne</p> <p>Adultes de Charançon noir de la vigne (répression seulement)</p>	104	Application par voie terrestre seulement.	<p><i>Anthonyme de la fleur du fraisier</i> : traiter à l'apparition des premiers boutons dans la couronne et répéter dès que les premiers boutons montrent du blanc.</p> <p><i>Cercope des prés</i> : traiter dès l'apparition des ravageurs.</p> <p><i>Punaise terne</i> : traiter de 7 à 10 jours après la première floraison et de nouveau de 7 à 10 jours plus tard.</p> <p><i>Adultes de Charançon noir de la vigne</i> : Effectuer le traitement dès l'apparition des charançons, et juste après la récolte de fraises.</p>	<p>Ne pas traiter moins de 7 jours avant la récolte. Ne pas faire plus de 3 applications par année. Respecter un délai de 7 jours entre les traitements.</p> <p>NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE</p> <p>Adultes de Charançon noir de la vigne :</p> <p>Pour réprimer adultes de charançon noir de la vigne utiliser suffisamment d'eau pour obtenir une couverture uniforme du feuillage. On recommande un volume d'application de 300 à 400 L/ha.</p>
<b>CULTURES LÉGUMIÈRES</b>					
CHOUX (brocoli, chou de Bruxelles, chou, chou-fleur)	Altise des crucifères, larve de la fausse teigne des crucifères, piéride du chou	42	Application par voie terrestre seulement.	Le calendrier des traitements doit être établi d'après le dépistage local, en fonction de la présence de ravageurs aux stades de développement vulnérables et de fortes populations de ravageurs.	<p>Ne pas traiter moins d'un jour avant la récolte du chou et moins de 3 jours avant la récolte du brocoli, des choux de Bruxelles et du chou-fleur. Ne pas traiter plus de 3 fois par année. Respecter un délai de 7 jours entre les traitements.</p> <p>NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE</p>
	Fausse-arpenreuse du chou	83			

CULTURES	RAVAGEUR	DOSE (mL/ha)	MÉTHODE D'APPLICATION	MOMENT DU TRAITEMENT	REMARQUES
MAÏS (y compris maïs de grande culture, maïs à éclater, maïs sucré et maïs de semence)	Légionnaire d'automne, ver gris Pyrale du maïs, ver de l'épi du maïs	83	Application par voie terrestre ou aérienne	Traiter au plus tard lorsque les premiers dommages sont visibles sur le feuillage. Répéter le traitement à des intervalles de 4 à 7 jours, selon la présence d'importantes populations de ravageurs, tel que déterminé par le dépistage local. Aux endroits où deux générations sont produites, les semis tardifs de maïs sucré devront être traités à compter de la fin du stade du verticille jusqu'à peu de temps avant la récolte. Ce traitement ne prévient pas les dommages internes aux épis lorsque les insectes ont pénétré dans l'épi.  <i>Vers-gris</i> (jusqu'au stade 5 feuilles) : Traiter en présence d'humidité, pendant la soirée ou la nuit, lorsque les vers-gris sont très actifs. Ne pas déplacer le sol en surface pendant les 5 jours suivant le traitement.	Ne pas traiter moins d'un jour avant la récolte du maïs sucré.  <i>Application terrestre</i> : Ne pas traiter plus de 3 fois par année.  NE PAS couper les champs traités pour le foin ou le fourrage. NE PAS faire paître les animaux dans les champs traités. <b>NE PAS</b> nourrir le bétail de cultures traitées. Pour ce qui est des graminées et des autres espèces cultivées pour la production de semences seulement, NE PAS nourrir le bétail au moyen des déchets de prêtamisage ou du regain.  <i>Épandage aérien</i> : Ne pas effectuer plus de 2 applications par avion

#### Mélange en cuve avec le fongicide Bumper 418 EC

ZIVATA peut être utilisé en association avec le fongicide Bumper 418 EC pour la suppression des insectes et des maladies foliaires. Appliquer ZIVATA à raison de 83 mL/ha en mélange avec le fongicide Bumper 418 EC à raison de 150 à 300 mL/ha. Consulter les étiquettes de ZIVATA et du fongicide Bumper 418 EC pour connaître les insectes et les maladies supprimés de même que les directives spécifiques d'application et les mises en garde. Les insectes et les cultures doivent se trouver au stade de développement précisé sur les étiquettes de ZIVATA et du fongicide Bumper 418 EC.

Ce mélange peut être appliqué par voie aérienne ou terrestre. Utiliser 40 L d'eau à l'hectare pour l'épandage aérien.

Ce mélange n'est pas homologué pour l'usage sur le maïs à éclater.

Ne pas récolter le maïs traité dans les 14 jours suivant l'application de ce mélange.

Ne pas effectuer plus de 3 traitements par année dans le maïs de semence et plus de 2 traitements par année dans le maïs de grande culture et le maïs sucré.

NE PAS couper les champs traités pour le foin ou le fourrage. NE PAS faire paître les animaux dans les champs traités. **NE PAS** nourrir le bétail de cultures traitées. Pour ce qui est des graminées et des autres espèces cultivées pour la production de semences seulement, NE PAS nourrir le bétail au moyen des déchets de prêtamisage ou du regain. Toujours vérifier la compatibilité des produits en préparant d'abord un mélange d'eau, de ZIVATA et du produit d'association en petites quantités proportionnelles.

CULTURES	RAVAGEUR	DOSE (mL/ha)	MÉTHODE D'APPLICATION	MOMENT DU TRAITEMENT	REMARQUES	
POMME DE TERRE	Altise de la pomme de terre, cicadelle de la pomme de terre, punaise terne et altise des tubercules	83	Application par voie terrestre	Appliquer dès l'apparition des insectes ou de dommages. Le calendrier des traitements doit être établi d'après le dépistage local, en fonction de la présence de ravageurs aux stades de développement vulnérables et de fortes populations de ravageurs. Respecter un délai de 7 jours entre les traitements.	<p>La dose maximale par saison ne doit pas dépasser 250 mL de produit à l'hectare.</p> <p>Ne pas traiter moins de 7 jours avant la récolte.</p> <p><b>NE PAS</b> nourrir le bétail de cultures traitées.</p> <p><b>Application terrestre :</b></p> <p>Ne pas traiter plus de 3 fois par année lorsqu'on utilise la dose de 83 mL à l'hectare.</p> <p>Ne pas traiter plus de 2 fois par année lorsqu'on utilise la dose de 125 mL à l'hectare.</p> <p>Utiliser au moins 100 L d'eau pour l'application terrestre. Employer suffisamment d'eau pour assurer une couverture complète.</p> <p><b>Épandage aérien :</b> Ne pas effectuer plus de 2 applications de 83 mL/ha par avion sur le total des traitements alloués pour la saison.</p>	
		83	Application par voie aérienne			
	Doryphore de la pomme de terre : confirmer la sensibilité aux insecticides à base de pyréthriinoïdes avec un essai approprié.	83 à 125	Application par voie terrestre			Utiliser 125 mL à l'hectare lorsque les larves du doryphore de la pomme de terre ont dépassé le deuxième stade larvaire ou en présence d'une forte population de ravageurs. Respecter un délai de 7 jours entre les traitements.
		83	Application par voie aérienne			
	Pyrale du maïs	83	Application par voie terrestre			Pulvériser à l'éclosion des œufs et au plus tard lorsque les premiers prélèvements alimentaires sont constatés sur les feuilles. Appliquer de nouveau à des intervalles de 4 à 7 jours si le dépistage indique que c'est nécessaire. Consulter les lignes directrices provinciales et les conseillers locaux relativement aux protocoles de dépistage et aux seuils pour le traitement.
		83	Application par voie aérienne			
TOMATES	Altise de la pomme de terre, cicadelle de la pomme de terre, punaise terne Vers-gris	83	Application par voie terrestre seulement.	Traiter dès l'apparition des insectes ou de dommages. Le calendrier des traitements doit être	<p>Ne pas traiter moins de 7 jours avant la récolte. Ne pas traiter plus de 3 fois par année lorsqu'on utilise la dose de 83 mL à l'hectare.</p> <p>Ne pas traiter plus de 2 fois</p>	

CULTURES	RAVAGEUR	DOSE (mL/ha)	MÉTHODE D'APPLICATION	MOMENT DU TRAITEMENT	REMARQUES
	Doryphore de la pomme de terre : confirmer la sensibilité aux insecticides à base de pyréthriinoïdes avec un essai approprié.	83 à 125	Application par voie terrestre seulement.	<p>établi d'après le dépistage local, en fonction de la présence de ravageurs aux stades de développement vulnérables et de fortes populations de ravageurs.</p> <p><i>Vers-gris</i> : (jusqu'au stade 5 feuilles). Traiter en présence d'humidité, pendant la soirée ou la nuit, lorsque les vers-gris sont très actifs. Ne pas déplacer le sol en surface pendant les 5 jours suivant le traitement.</p> <p><i>Doryphore de la pomme de terre</i> : utiliser 125 mL à l'hectare lorsque les larves du doryphore de la pomme de terre ont dépassé le deuxième stade larvaire ou en présence d'une forte population de ravageurs.</p>	<p>par année lorsqu'on utilise la dose de 125 mL à l'hectare.</p> <p>Respecter un délai de 7 jours entre les traitements.</p> <p>La dose maximale par saison ne doit pas dépasser 250 mL de produit à l'hectare.</p> <p><b>NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE</b></p>
<b>TABAC</b>					
TABAC, jeunes plants de serre	Ver-gris (moissonneur et ver-gris blanc)	2 mL/30 L d'eau	Application par voie terrestre seulement.	Les vers-gris sont particulièrement actifs tard en soirée et pendant la nuit. On doit procéder à l'application de ZIVATA le plus près possible de la période où les insectes se nourrissent activement.	<p>Mélanger 2 mL de ZIVATA à 30 L d'eau et appliquer sur 200 m<sup>2</sup> de planche de culture.</p> <p><b>NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE</b></p>
TABAC CULTIVÉ EN PLEINE TERRE	Ver-gris (moissonneur et ver-gris blanc)	2 mL/30 L d'eau	Application par voie terrestre seulement	Les vers-gris sont particulièrement actifs tard en soirée et pendant la nuit. On doit procéder à l'application de ZIVATA le plus près possible de la période où les insectes se nourrissent activement.	<p>Appliquer la dose recommandée de ZIVATA dans 225 à 450 L d'eau à l'hectare, la pression des buses étant réglée entre 175 et 350 kPa.</p> <p><b>NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE</b></p>

CULTURES	RAVAGEUR	DOSE (mL/ha)	MÉTHODE D'APPLICATION	MOMENT DU TRAITEMENT	REMARQUES
TRAITEMENT DES CULTURES DE COUVERTURE (SEIGLE OU DE BLÉ)	Ver-gris (moissonneur et ver-gris blanc)	42	Application par voie terrestre seulement	Appliquer lorsque la culture atteint de 10 à 15 cm de hauteur, 4 ou 5 jours avant de labourer le sol. Les vers-gris sont particulièrement actifs tard en soirée et pendant la nuit. On doit procéder à l'application de ZIVATA le plus près possible de la période où les insectes se nourrissent activement.	Appliquer 42 mL de ZIVATA à l'hectare, une seule fois, sur les cultures de seigle ou de blé. Appliquer également sur la bordure du champ et sur une bande de 15 m de la culture voisine.  NE PAS couper les champs traités pour le foin ou le fourrage. NE PAS faire paître les animaux dans les champs traités.  NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.
TRAITEMENT DU SOL	Ver-gris (moissonneur et ver-gris blanc)	83	Application par voie terrestre seulement	Appliquer sur le sol, une seule fois, 5 jours avant le repiquage. Les vers-gris sont particulièrement actifs tard en soirée et pendant la nuit. On doit procéder à l'application de ZIVATA le plus près possible de la période où les insectes se nourrissent activement.	Ne pas incorporer au sol. Ne pas déplacer la surface du sol pendant au moins 5 jours après le traitement, car le fait de mélanger ZIVATA avec le sol réduit son efficacité. Appliquer également sur la bordure du champ et sur une bande de 15 m de la culture voisine.  NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.
TRAITEMENT APRÈS LE REPIQUAGE	Ver-gris (moissonneur et ver-gris blanc)	83	Application par voie terrestre seulement	Au repiquage. Les vers-gris sont particulièrement actifs tard en soirée et pendant la nuit. On doit procéder à l'application de ZIVATA le plus près possible de la période où les insectes se nourrissent activement.	Appliquer sur une bande de 25 cm au-dessus du rang, dans 150 à 300 L d'eau à l'hectare. Si l'infestation par les insectes est importante, appliquer également sur la bordure du champ et sur une bande de 15 m de la culture voisine. Un traitement de rappel au moyen d'un autre insecticide homologué pour cet usage peut s'avérer nécessaire si des vers-gris apparaissent tardivement.  Ne pas traiter plus d'une fois par année. Ne pas traiter moins de 60 jours avant la récolte.  NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE
<b>CULTURES OLÉAGINEUSES</b>					
CANOLA ET	Altise des crucifères,	83	Application par voie terrestre	<i>Charançon de la</i>	Pour empêcher la migration



CULTURES	RAVAGEUR	DOSE (mL/ha)	MÉTHODE D'APPLICATION	MOMENT DU TRAITEMENT	REMARQUES
MOUTARDE (type d'oléagineux)	punaise ( <i>Lygus</i> spp.) Charançon de la graine du chou (adultes)	83	Application par voie aérienne	<i>graine du chou</i> (adultes) : appliquer entre le stade du bourgeonnement et le début de la floraison de la culture. Le calendrier des traitements doit aussi être établi d'après le dépistage local, en fonction de la présence de fortes populations de ravageurs. Un traitement effectué avant la migration des adultes dans le champ sera inefficace. ZIVATAné supprime pas les larves qui se développent à l'intérieur des gousses; il doit être appliqué avant la ponte.	<p>des altises adultes qui passent l'hiver dans les champs, pulvériser (par application terrestre) sur une bande de 15 m autour du champ dès que les altises commencent à se nourrir.</p> <p>Ne pas traiter moins de 7 jours avant la récolte.</p> <p>Ne pas traiter plus de 3 fois par année. Respecter un délai de 7 jours entre les traitements.</p> <p>NE PAS couper les champs traités pour le foin ou le fourrage. NE PAS faire paître les animaux dans les champs traités. <b>NE PAS</b> nourrir le bétail de cultures traitées.</p> <p>Pour ce qui est des graminées et des autres espèces cultivées pour la production de semences seulement, NE PAS nourrir le bétail au moyen des déchets de prètamisage ou du regain. <i>Pour le charançon de la graine du chou</i> : Ne pas effectuer plus d'une application par saison, par voie aérienne ou terrestre.</p> <p><b>Épandage aérien</b> : Ne pas effectuer plus d'une application de 83 mL/ha par avion sur le total des traitements alloués pour la saison.</p>
	Piériide du chou	83	Application par voie terrestre	Appliquer quand les insectes sont à un stade où ils sont vulnérables	
	Larves de la fausse-teigne des crucifères Fausse arpeuteuse du chou Légionnaire bertha	83	Application par voie aérienne	(premiers stades larvaires). Consulter les lignes directrices provinciales et les conseillers locaux pour connaître les seuils relatifs au traitement et obtenir des conseils à cet égard.	

2023-4234

2023-08-15

Last approved: 2021-3559 / 2022-10-07

	Sauterelles	63 à 83	Application par voie terrestre	Appliquer la dose la plus faible lorsque les sauterelles sont jusqu'au troisième stade nymphal (jusqu'à 1 cm de longueur) ou lorsque le nombre d'insectes est faible. Appliquer la dose la plus forte lorsque les sauterelles sont plus grosses, mais avant l'apparition d'adultes ailés (jusqu'à 2,5 cm de longueur) ou lorsque le nombre d'insectes est élevé. Si l'infestation par
--	-------------	---------	--------------------------------	---

CULTURES	RAVAGEUR	DOSE (mL/ha)	MÉTHODE D'APPLICATION	MOMENT DU TRAITEMENT	REMARQUES
		83	Application par voie aérienne	les insectes est importante, appliquer également sur une bande de 15 mètres autour du champ. Éviter d'appliquer sur les zones vulnérables sur le plan écologique et sur les cultures non homologuées.	
LIN	Sauterelles	63 à 83	Application par voie terrestre	Appliquer la dose la plus faible lorsque les sauterelles sont jusqu'au troisième stade nymphal (jusqu'à 1 cm de longueur) ou lorsque le nombre d'insectes est faible. Appliquer la dose la plus forte lorsque les sauterelles sont plus grosses, mais avant l'apparition d'adultes ailés (jusqu'à 2,5 cm de longueur) ou lorsque le nombre d'insectes est élevé. Si l'infestation par les insectes est importante, appliquer également sur une bande de 15 mètres autour du champ. Éviter d'appliquer sur les zones vulnérables sur le plan écologique et sur les cultures non homologuées.	Ne pas traiter moins de 7 jours avant la récolte. Ne pas traiter plus de 3 fois par année. Respecter un délai de 7 jours entre les traitements.  NE PAS couper les champs traités pour le foin ou le fourrage. NE PAS faire paître les animaux dans les champs traités. <b>NE PAS</b> nourrir le bétail de cultures traitées. Pour ce qui est des graminées et des autres espèces cultivées pour la production de semences seulement, NE PAS nourrir le bétail au moyen des déchets de prémassage ou du regain.
		83	Application par voie aérienne	Épandage aérien : Ne pas effectuer plus d'une application de 83 mL/ha par avion sur le total des traitements alloués pour la saison.	
<b>CULTURES CÉRÉALIÈRES</b>					
BLÉ, ORGE, AVOINE	Sauterelles	63 à 83	Application par voie terrestre	Appliquer la dose la plus faible lorsque les sauterelles sont jusqu'au troisième	Ne pas traiter dans les 28 jours avant la récolte
CULTURES	RAVAGEUR	DOSE (mL/ha)	MÉTHODE D'APPLICATION	MOMENT DU TRAITEMENT	REMARQUES

		83	Application par voie aérienne	<p>stade nymphal (jusqu'à 1 cm de longueur) ou lorsque le nombre d'insectes est faible. Appliquer la dose la plus forte lorsque les sauterelles sont plus grosses, mais avant l'apparition d'adultes ailés (jusqu'à 2,5 cm de longueur) ou lorsque le nombre d'insectes est élevé. Si l'infestation par les insectes est importante, appliquer également sur une bande de 15 mètres autour du champ. Éviter d'appliquer sur les zones vulnérables sur le plan écologique et sur les cultures non homologuées.</p>	<p>pâturages. Ne pas traiter plus de 3 fois par année. Respecter un délai de 7 jours entre les traitements.</p> <p>NE PAS couper les champs traités pour le foin ou le fourrage.</p> <p>NE PAS faire paître les animaux dans les champs traités. <b>NE PAS</b> nourrir le bétail de cultures traitées. Pour ce qui est des graminées et des autres espèces cultivées pour la production de semences seulement, NE PAS nourrir le bétail au moyen des déchets de prètamisage ou du regain.</p> <p><b>Épandage aérien</b> : Ne pas effectuer plus de 2 applications de 83 mL/ha par avion sur le total des traitements alloués pour la saison.</p>
<p><b>Mélange en cuve avec l'herbicide liquide BISON™ 400L ou l'herbicide liquide ACHIEVE</b></p> <p>ZIVATA peut être utilisé en association avec l'herbicide liquide BISON™ 400L pour la suppression des sauterelles et de la folle avoine en un seul passage dans le blé de printemps et l'orge de printemps, si le dépistage des populations de sauterelles indique qu'un traitement est nécessaire et que le moment est approprié pour le traitement. On observe parfois une baisse de la suppression de la sétaire verte et de la sétaire glauque lorsque ZIVATA est utilisé en mélange avec l'herbicide liquide BISON™ 400L ou l'herbicide liquide ACHIEVE. Consulter l'étiquette de l'herbicide liquide BISON™ 400L ou de l'herbicide liquide ACHIEVE pour connaître les directives et les doses d'emploi. Pour application terrestre seulement. <b>NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.</b></p>					
<p><b>AUTRES USAGES</b></p>					
LUZERNE,	Sauterelles	63 à 83	Application par voie terrestre	<p>Appliquer la dose la plus faible lorsque les sauterelles sont jusqu'au troisième stade nymphal (jusqu'à 1 cm de longueur) ou lorsque le nombre d'insectes est bas. Appliquer la dose la plus forte lorsque les sauterelles sont plus grosses, mais avant l'apparition</p>	<p>Ne pas traiter plus de 3 fois par année. Respecter un délai de 7 jours entre les traitements.</p> <p>Ne pas utiliser les semences de luzerne provenant des cultures traitées pour la production de « germes de luzerne » pour la consommation humaine.</p> <p>NE PAS couper les champs traités pour le foin ou le fourrage.</p> <p>NE PAS faire paître les animaux dans les champs traités. Pour ce qui est des graminées et des autres espèces cultivées pour la production de semences seulement, NE PAS nourrir le bétail au moyen des déchets de prètamisage ou du regain.</p>

2023-4234  
2023-08-15

Last approved: 2021-3559 / 2022-10-07

					<b>Épandage aérien : Ne pas</b>
--	--	--	--	--	---------------------------------

CULTURES	RAVAGEUR	DOSE (mL/ha)	MÉTHODE D'APPLICATION	MOMENT DU TRAITEMENT	REMARQUES
		83	Application par voie aérienne	d'adultes ailés (jusqu'à 2,5 cm de longueur) ou lorsque le nombre d'insectes est élevé. Si l'infestation par les insectes est importante, appliquer également sur une bande de 15 mètres autour du champ. Éviter d'appliquer sur les zones vulnérables sur le plan écologique et sur les cultures non homologuées.	effectuer plus d'une application de 83 mL/ha par avion sur le total des traitements alloués pour la saison.
LUZERNE	Charançon postiche de la luzerne, punaise ( <i>Lygus</i> spp.), punaise terne, puceron du pois, cicadelle de la pomme de terre	83	Application par voie terrestre seulement	Le calendrier des traitements doit être établi d'après le dépistage local, en fonction de la présence de ravageurs aux stades de développement vulnérables et de fortes populations de ravageurs.	

**Tableau de conversion des doses dans la luzerne**

Dose (mL/ha)	Hectares traités avec 1 L de produit
42	23,8
63	15,9
83	12,0
104	9,6
125	8,0

**AVIS À L'UTILISATEUR : LIRE CE QUI SUIT AVANT D'APPLIQUER CE PRODUIT POUR LES USAGES SPÉCIAUX INDIQUÉS :**

Le MODE D'EMPLOI de ce produit, en ce qui concerne les utilisations décrites dans cette partie de l'étiquette, a été élaboré par des personnes autres que ADAMA Agricultural Solutions Canada Inc. (ADAMA) dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Dans le cas de ces utilisations, ADAMA n'a pas complètement évalué la performance (efficacité) et/ou la tolérance des cultures (phytotoxicité) du produit lorsqu'il est utilisé de la façon indiquée sur l'étiquette pour l'ensemble des conditions environnementales ou des variétés végétales. Avant d'appliquer le produit à grande échelle, l'utilisateur devrait faire un essai sur une surface réduite, dans les conditions du milieu et en suivant les pratiques courantes pour confirmer que le produit se prête à une application généralisée.

**MODE D'EMPLOI**

CULTURES	RAVAGEUR	DOSE (mL/ha)	MÉTHODE D'APPLICATION	MOMENT DU TRAITEMENT	REMARQUES
----------	----------	--------------	-----------------------	----------------------	-----------

Brise-vent de cerisiers de Virginie	Livrée des prairies, tordeuse du cerisier, tordeuse du pommier	58	Application par voie terrestre seulement	<p><i>Livrée des prairies</i> : Appliquer avant la floraison lorsque les insectes sont visibles, habituellement du milieu à la fin de mai.</p> <p><i>Tordeuse du cerisier</i> : Appliquer après la floraison dès l'apparition des insectes, habituellement du début au milieu de juin.</p> <p><i>Tordeuse du pommier</i> : Appliquer après la floraison dès que des dommages apparaissent, habituellement du début au milieu de juin.</p>	<p>Faire une pulvérisation foliaire de façon que les feuilles soient mouillées, mais sans dégoutter.</p> <p>Ne pas appliquer plus d'une fois par année.</p> <p>Appliquer dans 1 000 L d'eau à l'hectare pour obtenir une couverture uniforme.</p> <p>NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.</p>
<b>CULTURES DE BRASSICA</b>					
Brocoli, choux de Bruxelles, chou, chou-fleur	Cécidomyie du chou-fleur ( <i>Contarinia nasturtii</i> )	83	Application par voie terrestre seulement	<p>Le calendrier des traitements doit être établi d'après le dépistage local, en fonction de la présence de ravageurs aux stades de développement vulnérables et de fortes populations de ravageurs.</p>	<p>Ne pas appliquer moins d'un jour avant la récolte du chou et moins de 3 jours avant la récolte du brocoli, des choux de Bruxelles et du chou-fleur.</p> <p>Ne pas appliquer plus de 3 fois par culture par année (249 mL produit/année).</p> <p>Respecter un délai d'au moins 7 jours entre les traitements.</p> <p>Utiliser suffisamment d'eau pour obtenir une couverture uniforme du feuillage, soit de 100 à 200 L/ha à l'aide d'un pulvérisateur terrestre.</p> <p>NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.</p>
<b>CULTURES</b>	<b>RAVAGEUR</b>	<b>DOSE (mL/ha)</b>	<b>MÉTHODE D'APPLICATION</b>	<b>MOMENT DU TRAITEMENT</b>	<b>REMARQUES</b>

2023-4234

2023-08-15

Last approved: 2021-3559 / 2022-10-07

<p>ZIVATA Insecticide ne peut être appliqué qu'aux cultures de Brassica suivants: Broccoli, Broccoli chinois (gai lan) Choux de Bruxelles,  Chou, chou chinois (napa), chou-fleur et chou-rave</p>	<p>Thrips de l'oignon</p>	<p>188</p>	<p>Application par voie terrestre seulement.</p>	<p>Appliquer dès l'apparition des insectes.</p>	<p>Appliquer en traitement foliaire généralisé.  NE PAS appliquer dans la journée précédant la récolte du chou pommé et dans les trois jours précédant la récolte d'autres cultures Brassica.  NE PAS appliquer plus de 3 fois par saison de croissance.  Respecter un intervalle de 7 jours entre les traitements. NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.  Appliquer dans suffisamment d'eau pour assurer une couverture complète.  Un volume d'eau de 500 L/ha est recommandé.</p>
--	---------------------------	------------	--	---	---

LÉGUMINEUSES



CULTURES	RAVAGEUR	DOSE (mL/ha)	MÉTHODE D'APPLICATION	MOMENT D'APPLICATION	REMARQUES
Soya	Puceron du soja <sup>1</sup>	83 à 233	Application par voie terrestre	La nécessité et le moment de traiter doivent être établis d'après le dépistage local, en fonction de la présence de ravageur aux stades de développement vulnérables et de fortes populations de ravageurs.  <sup>1</sup> Pour les pucerons, adopter la dose supérieure lorsque les conditions favorisent la croissance rapide des populations de pucerons. Répéter les traitements à des intervalles de 7 jours d'après le dépistage local, en fonction de la présence de populations importantes de ravageurs. Selon les directives provinciales de lutte au puceron du soja, il est recommandé d'appliquer un traitement insecticide pendant le stade de la floraison du soja.  <sup>2</sup> Pour la chrysomèle du haricot, adopter la dose supérieure pour cibler les populations plus élevées de ravageurs ou lorsque les conditions favorisent le virus de la marbrure des gousses du haricot. Répéter les traitements à des intervalles entre 4 et 7 jours d'après le dépistage local, en fonction de la présence de populations importantes de ravageurs.  <sup>3</sup> L'activité des vers	Sauf indication contraire, répéter les traitements à des intervalles de 4 à 7 jours selon la présence de populations importantes telles que déterminées par un dépistage local.  <b>NE PAS</b> appliquer moins de 14 jours avant la récolte des pois mange-tout, des haricots à gousse comestible (incluant les fèves succulentes), et les petits pois verts à écosser.  DAAR de 21 jours pour le soya, les pois secs et les haricots secs (y compris les lentilles, lupins, pois chiches et fèves sèches).  DAAR de 7 jours pour les haricots mange-tout.  NE PAS couper les champs traités pour le foin ou le fourrage. NE PAS faire paître les animaux dans les champs traités. NE PAS nourrir le bétail au moyen des déchets de prémilage ou du regain.  NE PAS laisser paître le bétail dans la culture traitée, ni récolter le fourrage, la paille ou le foin traités pour l'alimentation du bétail.  <b>NE PAS</b> faire plus de 3 applications par saison.  <b>Épandage aérien</b> : Ne pas faire plus de 2 applications de 83 mL/ha du total permis pour l'épandage aérien.  <b>Volume d'eau</b> : Pour un traitement terrestre : 100 à 200 L/ha Pour un épandage aérien : appliquer dans un volume de pulvérisation minimal de 40 L/ha
	Puceron du pois <sup>1</sup>		Application par voie aérienne		
	Puceron du haricot <sup>1</sup>	83	Application par voie aérienne		
	Ver-gris occidentaux du haricot <sup>3,5</sup>	83 à 187	Application par voie terrestre		
			83		
	Sauterelle Ver gris <sup>3</sup> Punaise	83	Application par voie terrestre ou aérienne		
	Chrysomèle du haricot <sup>2</sup>	83 à 233	Application par voie terrestre		
			83		
HARICOTS, succulents et secs comestibles*	Puceron du soja <sup>1</sup>	83 à 233	Application par voie terrestre		
	Puceron du pois <sup>1</sup>		Application par voie aérienne		
	Puceron du haricot <sup>1</sup>	83	Application par voie aérienne		
	Ver-gris occidentaux du haricot <sup>3,5</sup>	83 à 187	Application par voie terrestre		
			83	Application par voie aérienne	
	Ver gris <sup>3</sup> Charançon du maïs <sup>4</sup> Cicadelle de la pomme de terre Punaise	83	Application par voie aérienne ou terrestre		
	Chrysomèle du haricot <sup>2</sup>	83 à 233	Application par voie terrestre		
			83	Application par voie aérienne	

				<p>gris est à son plus haut en fin de soirée et la nuit. Le moment de l'application doit se faire le plus près possible de l'activité trophique.</p> <p><sup>4</sup> Pour supprimer le charançon du maïs, appliquer avant que les larves ne pénètrent dans les tiges ou les gousses des plantes.</p> <p><sup>5</sup> Pour supprimer le ver gris occidentaux du haricot, répéter les applications à des intervalles de 4 à 7 jours.</p> <p>Consulter le personnel agricole local et les lignes directrices provinciales concernant l'utilisation de ce produit.</p>	
<p><b>*Haricots, succulents et secs comestibles :</b> Haricots (<i>Phaseolus</i> spp.) (y compris, haricot d'Espagne, haricot mange-tout, haricot jaune, haricot de Lima (vert), haricot de grande culture, haricot rognon, petit haricot rond blanc, haricot Pinto, haricot Tepary); (<i>Vigna</i> spp.) (y compris, dolique asperge, dow guak, haricot papillon, haricot kilomètre, haricot adzuki, haricot mungo, haricot grain de riz, urd; haricot à œil noir, catjang, dolique, comille, niébé); haricot-sabre; (<i>Lupinus</i> spp.) (y compris, graines de lupin, lupin doux, lupin blanc et lupin blanc doux), dolique d'Égypte, guar.</p>					

CULTURES	RAVAGEUR	DOSE mL/HA	MÉTHODE D'APPLICATION	MOMENT DU TRAITEMENT	REMARQUES
POIS, succulents : Pois ( <i>Pisum</i> spp.) (y compris pois nain, sans parchemin, mange-tout, pois sugar snap, petit pois, pois des jardins, pois vert), pois perdrix	Puceron du soja <sup>1</sup>	83 à 233	Application par voie terrestre	La nécessité et le moment de traiter doivent être établis d'après le dépistage local, en fonction de la présence de ravageur aux stades de développement vulnérables et de fortes populations de ravageurs.  <sup>1</sup> Pour les pucerons, adopter la dose supérieure lorsque les conditions favorisent la croissance rapide des populations de pucerons. Répéter les traitements à des	À moins d'indication contraire, répéter les traitements à des intervalles de 4 à 7 jours selon la présence de populations importantes telles que déterminées par un dépistage local.  <b>NE PAS</b> appliquer dans les 14 jours de la récolte pour les pois mange-tout, les haricots à gousse comestible (incluant les fèves succulentes) et les petits pois verts à écosser.  DAAR de 21 jours pour le soya, les pois secs et les haricots secs (y compris les lentilles, lupins, pois chiches et fèves sèches).  DAAR de 7 jours pour les
	Puceron du pois <sup>1</sup>	83	Application par voie aérienne		
	Puceron du haricot <sup>1</sup>				
	Ver-gris occidentaux du haricot <sup>3,5</sup>	83 à 187	Application par voie terrestre		
			Application par voie aérienne		
	Ver gris <sup>3</sup>	83	Application par voie terrestre ou aérienne		
Cicadelle de la pomme de terre					
Chrysomèle du haricot <sup>2</sup>	83 à 233	Application par voie terrestre			

CULTURES	RAVAGEUR	DOSE mL/HA	MÉTHODE D'APPLICATION	MOMENT DU TRAITEMENT	REMARQUES
		83	Application par voie aérienne	intervalles de 7 jours d'après le dépistage local, en fonction de la présence de populations importantes de ravageurs. Selon les directives provinciales de lutte au puceron du soja, il est recommandé d'appliquer un traitement insecticide pendant le stade de la floraison du soja.  <sup>1</sup> Pour la chrysome du haricot, adopter la dose supérieure pour cibler les populations plus élevées de ravageurs ou lorsque les conditions favorisent le virus de la marbrure des gousses du haricot. Répéter les traitements à des intervalles entre 4 et 7 jours d'après le dépistage local, en fonction de la présence de populations importantes de ravageurs.  <sup>3</sup> L'activité des vers gris est à son plus haut en fin de soirée et la nuit. Le moment de l'application doit se faire le plus près possible de l'activité trophique.  <sup>4</sup> Effectuer le premier traitement après la levée, mais avant le stade 5 à 6 nœuds.  Appliquer lorsque les adultes sont présents sur les plants, avant le début de la ponte.  <sup>5</sup> Pour supprimer le ver-gris occidentaux du haricot, répéter les traitements à des intervalles de 4 à 7	haricots mange-tout. <b>NE PAS</b> faire plus de 3 applications par saison.  NE PAS couper les champs traités pour le foin ou le fourrage.  NE PAS faire paître les animaux dans les champs traités. <b>NE PAS</b> nourrir le bétail de cultures traitées <b>Épandage aérien :</b>  Ne pas faire plus de 2 applications de 83 mL/ha du total permis pour l'épandage aérien.  <b>Volume d'eau :</b>  Pour le traitement terrestre : 100 à 200 L/ha  Pour l'épandage aérien : Appliquer dans un volume de pulvérisation minimal de 40 L/ha
Pois cultivé	Puceron du soja <sup>1</sup>	83 à 233	Application par voie terrestre		
	Puceron du pois <sup>1</sup>				
	Puceron du haricot <sup>1</sup>	83	Application par voie aérienne		
	Ver-gris occidentaux du haricot <sup>3,5</sup>	83 à 187	Application par voie terrestre		
83		Application par voie aérienne			
	Charançon rayé du pois ( <i>Sitona lineate</i> ) <sup>4</sup>	83	Application par voie terrestre ou aérienne		
POIS, secs : Pois ( <i>Pisum</i> spp.) (y compris les pois de grande culture), pois perdrix	Puceron du soja <sup>1</sup>	83 à 233	Application par voie terrestre		
	Puceron du pois <sup>1</sup>				
	Puceron du haricot <sup>1</sup>	83	Application par voie aérienne		
	Ver-gris occidentaux du haricot <sup>3,5</sup>	83 à 187	Application par voie terrestre		
		83	Application par voie aérienne		
	Sauterelles Ver gris <sup>3</sup>	83	Application par voie terrestre ou aérienne		
	Chrysome du haricot <sup>2</sup>	83 à 233	Application par voie terrestre		
83		Application par voie aérienne			

CULTURES	RAVAGEUR	DOSE mL/HA	MÉTHODE D'APPLICATION	MOMENT DU TRAITEMENT	REMARQUES
				jours. Consulter les lignes directrices provinciales et les conseillers en agriculture locaux relativement à l'utilisation de ce produit.	
<p><b>Mélange en cuve avec le fongicide Headline EC</b> (pyraclostroline 250 g/L) <b>sur les pois secs de champs</b> : ZIVATA peut être utilisé en association avec le fongicide Headline EC pour supprimer les insectes et les maladies indiqués sur l'étiquette de chaque produit.</p> <p>Lire attentivement et suivre le mode d'emploi de même que les mises en garde concernant l'utilisation figurant sur les étiquettes de ZIVATA et du fongicide Headline EC. Lorsqu'on n'utilise pas les doses et les temps d'application recommandés pour chaque produit, on obtient une suppression insatisfaisante du ravageur ciblé.</p>					

CULTURES	RAVAGEUR	DOSE (mL/ha)	MÉTHODE D'APPLICATION	MOMENT DU TRAITEMENT	REMARQUES
Féverole à petits grains (féverole à gros grains)	Puceron du soja <sup>1</sup>	83 à 233	Application par voie terrestre	La nécessité et le moment de traiter doivent être établis d'après le dépistage local, en fonction de la présence de ravageur aux stades de développement vulnérables et de fortes populations de ravageurs.  <sup>1</sup> Pour les pucerons, adopter la dose supérieure lorsque les conditions favorisent la croissance rapide des populations de pucerons. Répéter les traitements à des intervalles de 7 jours d'après le dépistage local, en fonction de la présence de populations importantes de ravageurs. Selon les directives provinciales de lutte au puceron du soja, il est recommandé d'appliquer un traitement insecticide pendant le stade de la floraison du soja.	Sauf indication contraire, répéter les traitements à des intervalles de 4 à 7 jours selon la présence de populations importantes telles que déterminées par un dépistage local.  NE PAS appliquer dans les 14 jours de la récolte pour les pois mange-tout, les haricots à gousse comestible (incluant les féveroles succulentes) et les petits pois verts à écosser.  Un délai d'attente avant la récolte de 21 jours pour le soja, les pois secs et les haricots secs (y compris les lentilles, lupins, pois chiches et féveroles sèches).  Un délai d'attente avant la récolte de 7 jours pour les haricots mange-tout.
	Puceron du pois <sup>1</sup>		Application par voie aérienne		
	Puceron du haricot <sup>1</sup>	83	Application par voie terrestre		
	Ver-gris occidentaux du haricot <sup>3,4</sup>	83 à 187	Application par voie aérienne		
	Punaise Cicadelle de la pomme de terre	83	Application par voie terrestre ou aérienne		
	Chrysomèle du haricot <sup>2</sup>	83 à 233	Application par voie terrestre		
Pois chiches	Puceron du soja <sup>1</sup>	83 à 233	Application par voie terrestre	NE PAS couper les champs traités pour le foin ou le fourrage.  NE PAS faire paître les animaux dans les champs traités. <b>NE PAS</b> nourrir le bétail de cultures traitées  <b>Application terrestre :</b>  <b>NE PAS</b> faire plus de 3 applications par saison.  Épandage aérien : Ne pas faire plus de 2 applications de 83 mL/ha du total permis pour l'épandage aérien.	
	Puceron du pois <sup>1</sup>		Application par voie aérienne		
	Puceron du haricot <sup>1</sup>	83	Application par voie terrestre		
	Ver-gris occidentaux du haricot <sup>3,4</sup>	83 à 187	Application par voie aérienne		
	Sauterelles Cicadelle de la pomme de terre	83	Application par voie terrestre ou aérienne		

2023-4234  
2023-08-15

Last approved: 2021-3559 / 2022-10-07

					Volume d'eau : Pour le traitement terrestre :
	Ver gris <sup>3</sup>			<sup>1</sup> Pour la chrysomèle du haricot, adopter la dose supérieure pour cibler les populations plus élevées de ravageurs ou lorsque les conditions favorisent le virus de la marbrure des gousses du haricot. <sup>3</sup> L'activité des vers gris est à son plus haut en fin de soirée et la nuit. Le moment de l'application de ZIVATA doit se faire le plus près possible de l'activité trophique.	100 à 200 L/ha  Pour l'épandage aérien : Appliquer dans un volume de pulvérisation minimal de 40 L/ha
	Chrysomèle du haricot <sup>2</sup>	83 à 233	Application par voie terrestre		
		83	Application par voie aérienne		
Lentilles	Puceron du soja <sup>1</sup>	83 à 233	Application par voie terrestre	<sup>4</sup> Pour supprimer le ver-gris occidentaux du haricot, répéter les traitements à des intervalles de 4 à 7 jours.  Consulter les lignes directrices provinciales et les conseillers en agriculture locaux relativement à l'utilisation de ce produit.	
	Puceron du pois <sup>1</sup>		Application par voie terrestre		
	Puceron du haricot <sup>1</sup>	83	Application par voie aérienne		
	Ver-gris occidentaux du haricot <sup>3,4</sup>	83 à 187	Application par voie terrestre		
		83	Application par voie aérienne		
	Sauterelles Punaise Cicadelle de la pomme de terre Ver gris <sup>3</sup>	83	Application par voie terrestre ou aérienne		

FEUILLAGE DES ASPERGES					
CULTURES	RAVAGEUR	DOSE (mL/ha)	MÉTHODE D'APPLICATION	MOMENT DU TRAITEMENT	REMARQUES
Asperges (feuillage)	Pucerons européens de l'asperge	83 mL/ha	Application terrestre seulement	Appliquer après la récolte sur le feuillage seulement.  Appliquer 7 à 10 jours plus tard si un dépistage indique qu'il faut procéder à d'autres applications.	NE PAS traiter plus de 3 fois par saison.  Délai d'attente avant récolte de 180 jours.  NE PAS APPLIQUER PAR ÉPANDAGE AÉRIEN.
MAÏS DE GRANDE CULTURE ET MAÏS SUCRÉ					
CULTURES	RAVAGEUR	DOSE (mL/ha)	MÉTHODE D'APPLICATION	MOMENT DU TRAITEMENT	REMARQUES
Maïs, de grande culture et sucré	Noctuelle ponctué ( <i>Pseudaletia unipuncta</i> )	83	Application par voie terrestre ou aérienne	Traiter au plus tard lorsque les premiers dommages sont visibles sur le feuillage.	Répéter le traitement à des intervalles de 4 à 7 jours, selon la présence d'importantes populations de ravageurs, tel que déterminé par le dépistage local.  NE PAS couper les champs traités pour le foin ou le fourrage. NE PAS faire paître les animaux dans les champs traités. NE PAS nourrir le bétail de cultures traitées. Pour ce qui est des graminées et des autres espèces cultivées pour la production de semences seulement, NE PAS nourrir le bétail au moyen des déchets de prètamisage ou du regain.  <b>Application terrestre :</b>
Maïs, de grande culture, sucré, à éclater et de semence	Pyrale du maïs ( <i>Ostrinia nubilalis</i> ) et larve de l'épi du maïs ( <i>Helicoverpa zea</i> )	187	Application par voie terrestre ou aérienne	Traiter au plus tard lorsque les premiers dommages sont visibles sur le feuillage. Aux endroits où deux générations sont produites, les semis tardifs de maïs sucré devront être traités à compter de la fin du stade du verticille jusqu'à peu de temps avant la récolte. Ce traitement ne prévient pas les dommages internes aux épis lorsque les insectes ont pénétré dans l'épi.	NE PAS faire plus de 3 traitements par hectare par saison.  <b>Épandage aérien :</b> NE PAS faire plus de 2 traitements par épandage aérien  <b>Traitement terrestre :</b> Appliquer dans 100 à 200 L d'eau par hectare. <b>Épandage aérien :</b> Appliquer dans 40 L d'eau par hectare.  Maïs sucré : NE PAS appliquer dans la journée précédant la récolte.



<b>PHLÉOLE DES PRÉS (cultivée pour la production de semences seulement)</b>					
<b>CULTURES</b>	<b>RAVAGEUR</b>	<b>DOSE (mL/ha)</b>	<b>MÉTHODE D'APPLICATION</b>	<b>MOMENT DU TRAITEMENT</b>	<b>REMARQUES</b>
Phléole (cultivé pour la production de semences seulement)	Sauterelles	63 à 83 mL de produit/ha dans 100 à 200 L/ha d'eau	Application terrestre seulement	Appliquer la dose la plus faible lorsque les sauterelles sont jusqu'au troisième stade nymphal (jusqu'à 1 cm de longueur) ou lorsque le nombre d'insectes est faible. Appliquer la dose la plus forte lorsque les sauterelles sont plus grosses, mais avant l'apparition d'adultes ailés (jusqu'à 2,5 cm de longueur) ou lorsque le nombre d'insectes est élevé. Si l'infestation par les insectes est importante, appliquer également sur une bande de 15 mètres autour du champ. Éviter d'appliquer sur les zones vulnérables sur le plan écologique et sur les cultures non homologuées.	<p><b>NE PAS</b> faire plus de 3 traitements par saison.</p> <p>NE PAS couper les champs traités pour le foin ou le fourrage. NE PAS faire paître les animaux dans les champs traités. <b>NE PAS</b> nourrir le bétail de cultures traitées.</p> <p>Pour ce qui est des graminées et des autres espèces cultivées pour la production de semences seulement, NE PAS nourrir le bétail au moyen des déchets de prémilage ou du regain.</p> <p>Attendre 7 jours entre les traitements.</p> <p>NE PAS faire un traitement dans les 14 jours précédant la récolte.</p> <p>NE PAS APPLIQUER PAR ÉPANDAGE AÉRIEN.</p>
<b>PATATE DOUCE</b>					
<b>CULTURES</b>	<b>RAVAGEUR</b>	<b>DOSE (mL/ha)</b>	<b>MÉTHODE D'APPLICATION</b>	<b>MOMENT DU TRAITEMENT</b>	<b>REMARQUES</b>
Patate douce	Altise de la pomme de terre, altise des tubercules, cicadelle de la pomme de terre	83	Traitement terrestre seulement	Le moment du traitement doit se fonder sur la présence de ravageurs à des stades sensibles de développement et des populations importantes tel que déterminé par un dépistage local.	<p>NE PAS faire plus de 3 traitements par année.</p> <p>Attendre 7 jours entre les traitements.</p> <p>Ne pas traiter moins de 7 jours avant la récolte.</p> <p>NE PAS APPLIQUER PAR ÉPANDAGE AÉRIEN.</p> <p>Appliquer dans un volume de pulvérisation minimal de 100 L/ha.</p>
<b>CÉRÉALES</b>					
<b>CULTURES</b>	<b>RAVAGEUR</b>	<b>DOSE (mL/ha)</b>	<b>MÉTHODE D'APPLICATION</b>	<b>MOMENT DU TRAITEMENT</b>	<b>REMARQUES</b>
Blé, orge et avoine	Noctuelle ponctuée	83	Application par voie	Traiter au plus tard	Répéter le traitement à



2023-4234

2023-08-15

Last approved: 2021-3559 / 2022-10-07

	<i>(Pseudaletia unipuncta)</i>		terrestre ou aérienne	lorsque les premiers dommages sont visibles sur le feuillage.	<p>des intervalles de 4 à 7 jours, selon la présence d'importantes populations de ravageurs, tel que déterminé par le dépistage local.</p> <p>NE PAS faire plus de 3 traitements par année.</p> <p>NE PAS faire plus de 2 traitements de 83 mL/ha par épandage aérien sur le total de traitements permis par saison.</p> <p>NE PAS couper les champs traités pour le foin ou le fourrage.</p> <p>NE PAS faire paître les animaux dans les champs traités. <b>NE PAS</b> nourrir le bétail de cultures traitées.</p> <p>Pour ce qui est des graminées et des autres espèces cultivées pour la production de semences seulement, NE PAS nourrir le bétail au moyen des déchets de prémâchage ou du regain.</p> <p><b>Traitement terrestre :</b> Appliquer dans 100 à 200 L d'eau par hectare.</p> <p><b>Épandage aérien :</b> Appliquer dans 40 L d'eau par hectare.</p> <p>NE PAS traiter dans les 28 jours précédant la récolte.</p>
--	--------------------------------	--	-----------------------	---	--

**POMMES DE TERRE**

CULTURES	RAVAGEUR	DOSE (mL/ha)	MÉTHODE D'APPLICATION	MOMENT DU TRAITEMENT	REMARQUES
Pommes de terre	Noctuelle ponctuée ( <i>Pseudaletia unipuncta</i> )	83 83	Traitement terrestre. Épandage aérien.	Traiter au plus tard lorsque les premiers dommages sont visibles sur le feuillage.	<p>Répéter le traitement à des intervalles de 4 à 7 jours, selon la présence d'importantes populations de ravageurs, tel que déterminé par le dépistage local.</p> <p>NE PAS faire plus de 3 traitements au sol par année.</p> <p>NE PAS faire plus de 2 traitements de 83 ml/ha par épandage aérien sur le total de traitements permis par saison.</p> <p>Traitement terrestre : Appliquer dans 100 à 200 L d'eau par hectare.</p> <p>Épandage aérien : Appliquer dans 40 L d'eau par hectare.</p>

2023-4234

2023-08-15

Last approved: 2021-3559 / 2022-10-07

					NE PAS traiter dans les 7 jours précédant la récolte.
CAROTTES					
CULTURES	RAVAGEUR	DOSE (mL/ha)	MÉTHODE D'APPLICATION	MOMENT DU TRAITEMENT	REMARQUES
Carottes	Mouche de la carotte ( <i>Psila rosae</i> )  Charançon de la carotte ( <i>Listronis oregonensis</i> )	83	Traitement terrestre	Le premier traitement doit être effectué au stade de 2 ou 3 feuilles, dès l'apparition des insectes ou de dommages.  Le calendrier des traitements doit être établi d'après le dépistage local, en fonction  de la présence de ravageurs aux stades de développement vulnérables et de fortes populations de ravageurs.	Attendre 7 jours entre les applications.  NE PAS appliquer dans les 7 jours précédant la récolte  NE PAS faire plus de 3 applications par année.  <b>NE PAS</b> nourrir le bétail de cultures traitées.  NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

Canola					
CULTURE	INSECTE	DOSE (mL/ha)	MÉTHODE D'APPLICATION	MOMENT DU TRAITEMENT	REMARQUES
Canola	Cécidomyie du chou-fleur ( <i>Contarinia nasturtii</i> )	83	Application par voie terrestre ou aérienne.	Le calendrier des traitements doit être établi d'après le dépistage local, en fonction de la présence de ravageurs aux  stades de développement	Respecter un délai de 7 jours entre les traitements. <b>NE PAS</b> appliquer dans les 7 jours précédant la récolte.  NE PAS couper les champs traités pour le foin ou le fourrage. NE PAS faire paître les animaux dans les champs traités. <b>NE PAS</b> nourrir le bétail de cultures traitées.  Pour ce qui est des graminées et des autres espèces cultivées pour la production de semences seulement, NE PAS nourrir le bétail au moyen des déchets de prêtamisage ou du regain.  <b>Application terrestre : NE</b>

					<p>vulnérables et de fortes populations de ravageurs.</p> <p><b>PAS</b> effectuer plus de 3 traitements par année.  <b>Application par voie aérienne : NE PAS</b> effectuer plus d'une application de 83 mL/ha sur le total permis par saison par voie aérienne.  <b>Volume d'eau</b>  Application par voie terrestre : Appliquer dans 100 – 200 L d'eau à l'hectare.  Application par voie aérienne : Appliquer dans 40 L d'eau à l'hectare.</p>
--	--	--	--	--	---

CULTURES	RAVAGEUR	DOSE (mL/100 L)	MÉTHODE D'APPLICATION	MOMENT DU TRAITEMENT	REMARQUES
Plantes ornementales d'extérieur	Adultes de Charançon noir de la vigne	30	Application par voie terrestre	Appliquer lorsque l'on aperçoit les adultes de charançon noir de la vigne et les dommages occasionnés. Attendre 7 jours entre les applications.	NE PAS APPLIQUER PAR EPANDAGE AERIEN. NE PAS faire plus de 3 applications par année. Utiliser suffisamment d'eau pour obtenir une couverture uniforme du feuillage, pour un volume maximum de 750 L/ha.

Ne pas utiliser dans les zones résidentielles. Est définie comme zone résidentielle tout lieu d'usage où des personnes passives, y compris les enfants, pourraient être exposées à la matière durant ou après le traitement, soit des habitations résidentielles, des écoles, des bâtiments publics ou toute autre zone où le grand public, y compris les enfants, pourrait être exposé à la matière.

### Recommandations sur la gestion de la résistance

Gestion de la résistance à ZIVATA, insecticide du groupe 3. Toute population d'insectes peut renfermer des individus naturellement résistants à ZIVATA et à d'autres insecticides du groupe 3. Ces individus résistants peuvent finir par prédominer au sein de leur population si ces insecticides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux insecticides :

- Dans la mesure du possible, alterner ZIVATA ou les autres insecticides du même groupe 3 avec des insecticides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes nuisibles.

- Utiliser des mélanges en cuve contenant des insecticides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les insecticides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, la tenue de dossiers, et qui envisage la possibilité d'intégrer des pratiques de lutte culturale, biologique, ou d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations d'insectes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec les représentants de ADAMA Agricultural Solutions Canada Inc. au 1 204 396-1640.

® ACHIEVE est une marque déposée du Dow Chemical Company ("Dow") ou d'une société affiliée

® HEADLINE est une marque déposée du BASF.

® Bumper 418 EC est une marque déposée d'Adama Agricultural Solutions Canada Ltd.

® Bison 400L est une marque déposée d'Adama Agricultural Solutions Canada Ltd